

Département du LOIRET
Arrondissement d'Orléans
CANTON et COMMUNES de
45600 SULLY SUR LOIRE
Tél. 02 38 36 20 08

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire en mairie

Le 22 avril 2024 à dix-neuf heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Décisions du Maire
- Modification des commissions municipales
- Reconduction de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Comité des Fêtes »
- Reconduction de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Fête de la Sange »
- Convention d'organisation de Festival de Musique de Sully-sur-Loire et du Loiret 2024 entre la commune de Sully-sur-Loire et le Département du Loiret
- Convention de mise à disposition de terrain pour l'exploitation d'ouvrages de protection contre les inondations en cas de crue
- Demande de subventions pour la mise aux normes de sécurité d'un ERP et sécurisation de voiries
- Rythmes scolaires
- Subvention politique de la ville 2024 – Contrat de Ville de la Communauté de Communes du Val de Sully
- Contrat de ville – « Engagements Quartier 2030 » de la Communauté de Communes du Val de Sully
- Subvention versée au CCAS
- Dépenses à imputer au compte 65132 « Prix »
- Dépenses à imputer au compte 6232 « Cérémonies »
- Dépenses à imputer au compte 6234 « Réceptions »
- Dépenses à imputer au compte 6233 « Foires et expositions »
- Déclassement du domaine public d'une bande de terrain pour la construction de la future école élémentaire du Hameau

➤ Achat des parcelles AI n° 30, 282, 283 et 530 (La Grille) appartenant aux héritiers GENICOT

En mairie, le 16 avril 2024



Le Maire,

Jean-Luc RIGLET